



**LISTE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

**Bureau communautaire du 23 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 23 mars  
à 18 heures 30 minutes, le Bureau communautaire de la Communauté  
de Communes du Volvestre s'est réunie  
sous la présidence de Denis TURREL  
au lieu ordinaire de ses séances  
sur convocation régulière du 17 mars 2023

**Etaient présents :**

BIENVENU Frédéric, BRUN Karine, CAILLET Pierre, CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, CUSSOL Roselyne, DANES Richard, DEGA Gilbert, DEJEAN Daniel, DELOR Carole, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, HO Bastien, LEFEBVRE Patrick, MANFRIN Jean-Marc, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, PAYEN Éric, SALAT Éric, TURREL Denis, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre, WAWRZYNIAK Stéphane.

**Etaient excusés :**

AUDOUBERT René, BAUDINIÈRE Julien, CONDIS Sylvette, DALLARD Jean-Michel, ESQUIROL Jean-Marc, GRZYCA Daniel, KUBALA Christian, MURCIA Christian, SENECLAUZE Christian, VARELA Marie-José.

**Etaient absents :**

**Pouvoirs :**

AUDOUBERT René (pouvoir à Roselyne CUSSOL), CONDIS Sylvette (pouvoir à Chantal GILAMA), KUBALA Christian (pouvoir à Carole DELOR), MURCIA Christian (pouvoir Richard DANES).

**Secrétaire de séance :** Daniel DEJEAN

Nombre de délégués titulaires : 35  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 29

## Délibération B20230323\_036 Décision modificative des aides communautaires en faveur de la rénovation des « devantures commerciales »

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De modifier le montant de la subvention communautaire attribuée pour des travaux éligibles au règlement des aides à la rénovation des « devantures commerciales » telles qu'énoncées ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente décision.

29 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

## Délibération B20230323\_037 Motion contre la réforme des retraites

Après délibération, le Bureau Communautaire décide à la majorité :

- D'adopter la motion tel qu'exposée ci-dessus.

28 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
1 ABSTENTION (Frédéric BIENVENU)

## Délibération B20230323\_038 Cession d'une emprise foncière à la commune de Rieux-Volvestre sur la zone d'activité Marchand deauou / Penelle

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De céder les parcelles H 1000, 1008, 1011, 1012, 1013 à la commune de Rieux-Volvestre ;
- D'approuver les conditions de cession d'une superficie de 5 000m<sup>2</sup> au prix de 13,00€ HT/m<sup>2</sup> soit 65 000€ HT ;
- De dire que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur ;
- D'acter cette cession par la rédaction d'un acte administratif ;
- D'établir une convention de servitude de passage sur la parcelle H 1014 ;
- D'autoriser Monsieur Jean-Louis GAY, 6<sup>ème</sup> Vice-président délégué au Développement économique à signer l'acte administratif ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette décision.

29 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

A Carbonne le 23 mars 2023